

**CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 12 DI FERRAGHJU DI U 2026**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2026**

Rapport n°16

Accusentu per a cunvenzione d'oggettivi è di finanzamentu PSU è bonus assuiciati à a ciucciaghja l'Anghjulelli trà di a Città di Bastia è a CAF di u Cismonte

Approbation de la convention d'objectifs et de financement PSU, et bonus associés pour la crèche l'Anghjulelli entre la ville de Bastia et la CAF de la Haute-Corse

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation de vie familiale, vie professionnelle et d'investissement social.

A ce titre, elle participe notamment au financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant avec la mise en œuvre de la Prestation de Service Unique (P.S.U.), de différents bonus (bonus « territoire », bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus « attractivité ») et du financement des journées pédagogiques.

Ce financement (qui représente 667 193.97 € pour 2024) est acté par la conclusion d'une convention d'objectifs et de financement précisant les modalités d'intervention et de versement.

Dans sa délibération en date du 22 avril 2024, la Ville de Bastia avait signé une convention d'une durée de deux ans.

Arrivée à échéance le 31 décembre 2025, il convient de procéder à son renouvellement pour une période de cinq ans soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la convention telle que figurant en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SYNTHESE

A cunvenzione cù a CAF hè rinuvellata per u tempu 2026-2030. Permette u finanzamentu di u funziunamentu di a ciucciaghja per via di Prestazione di Servizi Unici è parechji bonus assuiciati.